

INFOLIVE – PROTECTION RAISONNÉE DE L'OLIVIER

Bulletin n° 7, le 15 juillet 2009



MOUCHE DE L'OLIVE

La situation n'a pas évolué depuis la semaine dernière. Les prochains vols sont annoncés avec des populations très faibles.

Pour les vergers destinés à la production d'huile composés de variétés peu attractives et en sec, il est inutile de traiter.

Pour les vergers irrigués destinés à la production d'olives de table ou pour les vergers composés de variétés attractives (Bouteillan, Ascolana...) uniquement, les traitements peuvent avoir lieu:

> pour les vergers à moins de 150 m d'altitude, le prochain vol aura lieu mi-août. Attendre un prochain bulletin

> pour les vergers entre 150 et 300 m d'altitude, intervenir entre le 24 et le 31 juillet avec un adulticide

> pour les vergers au delà de 300 m, attendre également un prochain bulletin

Produits autorisés sur oliviers * :

Matière active	Spécialités	Dose de spécialité	DRE	ZNT	Conditions	Tox	Env
lambda-cyhalothrine	Karaté Zeon	0,013 l/hl	48 h	20 m	adulticide 2 applications max / an	Xn	N
	Pool, Ninja	0,025 kg/hl	48 h	5 m			N
	Karaté Xpress	0,025 kg/hl	48 h	5 m			N
	Agrotech lambda-cyhalothrine 100CS	0,013 l/hl	48 h	20 m			AQU
	Karachoc, Zelambda	0,025 l/hl	24 h				N
deltaméthrine	Decis J, Decis Protech, Pearl Protech, Split Protech	0,083 l/hl		50 m	adulticide	-	N
spinosad	Syneis Appât	1,2 l/ha	6 h	5 m	Utilisable en AB 4 applications max / an adulticide	-	N
diméthoate	Dimezyl, Techn'oate Utilisable jusqu'au 30/09/09	0,075 l / hl	24 h	5 m	Larvicide	Xn	GI DAB POIS
	Rogor PIPC40, Dimate BF						

DRE= délai de rentrée dans le verger après un traitement ZNT= Zone Non Traitée

Tox = Toxicité pour l'applicateur Xn= Nocif (risque de gravité limitée)

- = sans classification (peu de risque grave)

Env = Substances présentant des effets sur l'environnement N= dangereux (risque immédiat ou différé)

AQU= dangereux pour les organismes aquatiques

GI= dangereux pour le gibier

DAB= dangereux pour les abeilles

POIS= dangereux pour les poissons

INFOLIVE est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'olivier pour le compte de l'AFIDOL, à partir du Bulletin de Santé de l'Olivier. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative. Les informations présentes sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. * Liste établie à partir de la base e-phy du ministère de l'agriculture

CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER